



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## Bénéficiez de l'aide Emploi Francs

Toutes les entreprises et toutes les associations, mentionnées à l'article L. 5134-66 du Code du travail, peuvent recourir aux emplois francs. L'expérimentation « Emplois Francs », conduite depuis avril 2018 dans certains départements, connaît une généralisation à l'ensemble du territoire national depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour toute embauche à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, vous êtes susceptible de bénéficier d'une aide, proratisée en fonction de la durée de travail hebdomadaire, de :

- **15 000 euros sur 3 ans** pour une embauche en CDI (5 000 euros par an) ;
- **5 000 euros sur 2 ans** pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 euros par an). Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

Les personnes éligibles à l'aide d'Emploi Franc sont :

- Les demandeurs d'emploi résidant dans l'un des 1 438 Quartiers Prioritaires de la Ville (à vérifier sur <https://sig.ville.gouv.fr/>)
- Les jeunes non-demandeurs d'emploi suivis par une mission locale

Aucun critère d'âge, de niveau de diplôme ou de durée d'inscription à Pôle Emploi n'entre en considération.

Afin de bénéficier de cette aide, la [demande](#) doit être déposée au cours des 3 mois suivant la date de signature du contrat de travail auprès du service Pôle Emploi compétent.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50549>

**Avant chaque embauche, nous vous recommandons de vérifier si vous pouvez être éligible à cette aide.**

**La logique des emplois francs est attachée au lieu de résidence de la personne recrutée. Quelle que soit l'adresse de votre association, vous pouvez bénéficier de l'aide.**

**Pour plus d'informations :**

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emplois-francs/article/embaucher-une-personne-en-emploi-franc>

**Pour nous contacter :**

COFAC

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

[cofac.coordination@cofac.asso.fr](mailto:cofac.coordination@cofac.asso.fr)

Tél. 01 43 55 60 63